



e.p.s.m.d. de l'Aisne

**Établissement Public de Santé Mentale  
Départementale de l'Aisne  
02320 PREMONTRE**

**Marché A Procédure Adaptée  
(Art. 28 CMP)**

**REGLEMENT de la CONSULTATION  
(R.C.)**

**Fournitures 2014-2015 du MAGASIN GÉNÉRAL**

**Date et heure limite de remise des offres :  
Le vendredi 28 mars 2014 à 11h00**

## **Article 1. Objet du marché**

### **1.1. Objet**

Fournitures 2014-2015 du magasin général.

### **1.2. Lieu de livraison**

E.p.s.m.d. de l'Aisne 02320 Prémontré

### **1.3. Lot**

Les prestations sont décomposées en 14 familles et 20 lots (voir bordereau de réponse par famille, liste des produits, récapitulatif des lots).

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1 Visite sur site**

Sans objet.

### **2.2 Délai d'exécution**

Du 1 mai 2014 au 30 avril 2015.

### **2.3 Mode d'attribution du marché**

Les candidats feront une offre de prix pour un ou plusieurs lots/familles. Chaque lot/famille devra être chiffré séparément.

### **2.4 Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date de réception.

### **2.5 Langue, Monnaie**

Tous les documents seront rédigés en langue française - La monnaie sera l'EURO.

## **Article 3. Justificatifs à produire**

Les soumissionnaires doivent produire les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **A - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- La lettre de candidature DC1
- Un document permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat comportant les indications relatives aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.
- La déclaration du candidat DC2.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcé(s) à cet effet.
- La déclaration que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir.

- La déclaration sur l'honneur faite par le candidat pour justifier qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Les documents ou attestations figurant à l'article R-324-4 du code du travail.
- L'attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- Les qualifications professionnelles.
- L'attestation des obligations Fiscales et Sociales.
- L'attestation d'Assurances.

Les documents doivent être **correctement renseignés SANS OMISSION, datés, signés par une personne ayant pouvoir d'engager la société et doivent comporter le cachet de la société.**

Le candidat retenu est informé par écrit. Pour obtenir la notification du marché, il doit produire, dans le délai de 8 jours, **l'état annuel des certificats reçus modèle DC7** fourni par les services du Trésor ou les attestations fiscales et sociales selon la situation du candidat.

#### **B - DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE**

Il est impératif de fournir un acte d'engagement pour chaque lot et chaque famille.

Les bordereaux de prix détaillés sont à fournir.

#### **Article 4. Conditions d'envoi et de remise des offres**

Le soumissionnaire transmettra les documents administratifs ainsi que son offre dans une enveloppe unique.

Cette enveloppe sera adressée à :

E.P.S.M.D. de l'Aisne  
Direction des Services Economiques, Logistiques et Techniques  
02320 PREMONTRE

et portera les indications suivantes :

**MAPA : Fournitures 2014-2015 du MAGASIN GÉNÉRAL**

**"Ne pas ouvrir"**

La soumission devra être réceptionnée matériellement par l'E.P.S.M.D. de l'Aisne au plus tard le **vendredi 28 mars 2014 à 11 heures**. Seule la date de réception sera prise en compte pour établir le registre des dépôts.

Les soumissions seront :

- soit adressées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception à l'adresse indiquée ci dessus.
- soit remises contre récépissé à la Direction des Services Economiques et Logistiques de l'E.P.S.M.D. de l'Aisne - 02320 PREMONTRE, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-avant ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

#### **Article 5. Jugement des offres**

Le candidat retenu aura un délai de 8 jours pour fournir les documents mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics, après réception du courrier recommandé l'informant qu'il est adjudicataire.

Les offres non conformes ne seront pas retenues.

L'administration choisira l'offre qu'elle juge la plus intéressante en tenant compte du critère pondéré suivant :

- Coût des prestations : 100%

#### **Article 6. Notification des résultats**

La notification ou l'information aux candidats des résultats se fera conformément au Code des Marchés Publics.

#### **Article 7. Renseignements**

e.p.s.m.d. de l'Aisne  
Monsieur VENET  
Magasin Général  
02320 Prémontré  
Tél : 03 23 23 66 52

Le candidat déclare avoir pris connaissance du dossier et s'engage à en respecter le contenu (\*)

Établi à PREMONTRE, le 26 février 2014

L'E.P.S.M.D de l' AISNE

(\*) Date et Signature du candidat